

# GARANTIR L'APPLICATION DU DROIT SOCIAL INDIVIDUEL



PE56 8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

## Objectifs

Acquérir les méthodes et la pratique du droit du travail en vue d'une gestion immédiate et efficace du personnel • Connaître les règles légales en matière de temps partiel • Maîtriser la rédaction et la modification d'un contrat à temps partiel • Savoir gérer un salarié à temps partiel

## Profil Stagiaire(s)

directeurs et responsables RH, gestionnaire service RH

## Pré-requis

Ce parcours de formation diplômant est ouvert à tout salarié titulaire d'un BAC, bénéficiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 1 an dans une fonction RH. Le candidat qui ne satisfait pas à ce critère peut demander une étude en Commission pour validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n°85-906 du 23/08/1985), dite "VAP 85", afin d'obtenir une dérogation le cas échéant.

## Profil animateur(s)

cette formation est assurée par un expert en droit social



## PROGRAMME

### MODULE 1

#### Formation : Pratiquer le Droit du travail (niveau 1) : Aspects Individuels

##### Se repérer dans le droit du travail

Les sources de droit et leur articulation  
Utiliser le droit du travail comme un outil de management  
La gestion de l'emploi : recruter avec des pratiques sécurisées

##### La conclusion de la relation contractuelle

Utiliser les différents contrats de travail : CDI, CDD, temps partiel, intérim, contrats en alternance  
Clauses particulières du contrat de travail  
Clause de mobilité, d'exclusivité, de confidentialité, de non-concurrence, de dédit-formation...  
Le recours à des travailleurs extérieurs : prestataires et salariés mis à disposition

##### Le droit au quotidien

Les possibilités d'organisation et de gestion du temps de travail  
Les durées légales et maximales, les repos obligatoires  
Utiliser le droit du travail sur des situations managériales  
Les motifs de suspension du contrat de travail : congés, l'absentéisme  
Effets sur la relation contractuelle

##### L'évolution du contrat de travail

La gestion des changements dans la situation contractuelle du salarié  
Les modifications substantielles contractuelles et les simples changements des conditions de travail  
Les cas nécessitant l'accord du salarié  
La rédaction des avenants selon la nature des changements

##### L'exercice du droit disciplinaire

Le droit disciplinaire et le pouvoir de l'employeur : mesures non discriminatoires

## Contactez-nous

Conseiller formation  
09 88 66 10 00  
inscriptions@demos.fr

## Nos promotions

### 2023 - Promotion 1 à Paris :

20 - 24 mars 2023  
3 - 4 avr. 2023  
14 avr. 2023

### 2023 - Promotion 2 à A Distance :

20 - 24 mars 2023  
3 - 4 avr. 2023  
14 avr. 2023

### 2023 - Promotion 3 à Paris :

11 - 15 sept. 2023  
21 - 22 sept. 2023  
29 sept. 2023

### 2023 - Promotion 4 à A Distance :

11 - 15 sept. 2023  
21 - 22 sept. 2023  
29 sept. 2023

PE56 8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

Détermination de la gravité et preuve de la faute : notion réelle et sérieuse  
Usage du droit disciplinaire, sanctions proportionnelles : équité des sanctions  
Respect des étapes de procédures disciplinaires selon la sanction

## **Piloter la rupture du contrat de travail**

Les motifs de ruptures du contrat : démission, licenciement individuel  
Procéder à des licenciements personnels ou disciplinaires  
Négocier un départ : rupture conventionnelle, licenciement avec accord transactionnel

## **Le contrôle externe**

Rôle et moyens de l'inspecteur du travail  
Le contentieux prud'homal  
Les responsabilités pénales en droit du travail

## **MODULE 2**

### **Formation : Durée du travail**

#### **Différencier les temps de travail**

Temps de travail, de repos, de déplacement, de trajet, d'astreinte, de formation, les congés, les heures de délégation, etc.

#### **Gérer la durée du travail**

Les durées légales de référence : 35 heures, 1607 heures, 218 jours  
Les durées conventionnelles  
La négociation sur les heures/jours supplémentaires

#### **Gérer l'organisation du temps de travail**

Les possibilités d'organisation qui relèvent de la décision de l'employeur  
Les opportunités de la négociation sur l'aménagement du temps de travail : champ du négociable, conditions de validité, processus de négociation  
Les modalités spécifiques de gestion des forfaits jours

#### **Utiliser le compte-épargne temps**

Les objectifs possibles pour le CET  
Négociation de l'accord, gestion des droits, modalités d'utilisation  
Les risques liés au CET

#### **Contrôle et suivi du temps de travail**

Modalités de contrôle par l'entreprise et risques  
Gestion des obligations vis-à-vis des représentants du personnel

#### **Faire face à un contrôle de l'Inspection du travail**

Modalités, objectifs, sanctions  
Risque pénal en matière de durée du travail

## **MODULE 3**

### **La Gestion des Salariés à Temps Partiel**

#### **Mettre en place le temps partiel**

Définition du contrat à temps partiel  
Respecter la durée minimale de travail : les dérogations  
Mise en place par l'employeur  
Mise en place à la demande des salariés  
Différentes formes de contrats à temps partiel

#### **Conclure et modifier le contrat de travail**

Conditions  
Clauses du contrat à temps partiel  
Possibilités de conclure des avenants au contrat à temps partiel  
Modification des horaires de travail

#### **Gérer le salarié à temps partiel**

PE56 8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

Heures complémentaires  
Cumul d'emplois  
Congés et absences  
Statut du salarié à temps partiel : rémunération, égalité de traitement, retour à temps plein

## Contrôler et suivre le temps partiel

Contrôle par l'employeur  
Information du comité d'entreprise  
Négociation annuelle obligatoire  
Sanctions du non-respect des règles en matière de temps partiel : requalification, sanctions pénales

## Méthodes pédagogiques & Evaluation

Ce parcours correspond au bloc de compétence n°6 du cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines », éligible au CPF (code 248237),  
Il est proposé en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Ressources Humaines SUP des RH, une école de référence auprès des professionnels des RH ([www.supdesrh.com](http://www.supdesrh.com)).  
Les modalités pédagogiques sont variées, elles alternent apports théoriques, mises en situation concrètes et échanges entre professionnels des RH.

Ce prix comprend la certification délivrée par Sup des RH.

Ce parcours peut être suivi des blocs de compétences complémentaires répertoriés dans le cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines », il est possible de capitaliser les blocs de compétences sur une durée de 5 ans maximum, pour se former à son rythme.

Les formations se déroulent dans les locaux de Demos.

Dans le cadre d'un financement par le CPF, le passage de l'examen de certification est requis (sans condition de réussite). L'examen se déroule sur ordinateur, chez Sup des RH à Paris le mercredi.

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

## Suivi & Evaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

Une évaluation de compétences en ligne en début et en fin de formation qui peut prendre différentes formes selon le contenu de la formation suivie : Tests d'évaluation des acquis, cas pratiques, mises en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

## Ressources pédagogiques

Support de formation, exercices...

## Moyens techniques

Nos centres de formation DEMOS, accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de colearning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

## En complément

Examen Sup des RH 3h

# GARANTIR L'APPLICATION DU DROIT SOCIAL INDIVIDUEL



PE56 8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

Cet examen (3h) valide l'acquisition des connaissances et compétences d'un des sept blocs de compétences du titre « Chargé des Ressources Humaines », titre de Niveau II inscrit au RNCP. (Code RNCP : 35878)  
300,00 €